

Procès-verbal du Conseil Municipal

du jeudi 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi 21 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, par convocation du 18 mars 2024 dont un exemplaire a été affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Bernard TOURNANT, Frédérique DELAHAY, Pascal VERHULST, Rodrigue FOLLIN, Sébastien LAINE, Thierry DI GIACOMO, Régine LECHEVIN, Renée WARLOUZET, Estelle LUCIDARME, Guy RICHEZ, Yoann DONNAINT

Absents excusés : Cédric SZCZOT (procuration à Pascal VERHULST)
Caroline CANDAELE (procuration à Sébastien LAINE)
Inès DEBBAH

Madame Frédérique DELAHAY est élue secrétaire.

2024_11 Tirage au sort pour les jurés d'assises 2025

Il est procédé au tirage au sort (page, ligne) de trois personnes inscrites sur la liste électorale de la commune pour figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés 2025 sont désignés :

- Rémy WARLOUZET
- Evodie DESCHILDT
- Jean-Paul HUMEZ

2024_12 Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) sur le territoire la commune

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023, dite loi APER, portant sur l'accélération de la production d'énergie renouvelable, vise à améliorer et faciliter la planification du développement des énergies renouvelables sur le territoire français. Pour cela, il est demandé aux communes de définir sur leur territoire, après concertation auprès de leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

La validation de ces zones par le Conseil Municipal est précédée d'une consultation publique ayant lieu du 11 au 22 mars 2024 dans notre mairie.

Monsieur le Maire présente les différentes cartes établies par les services de la Communauté Urbaine d'Arras en fonction des choix retenus :

- Biomasse
- Géothermie
- Solaire toiture
- Méthanisation
- Agrivoltaïsme solaire

Monsieur le Maire précise qu'il a refusé l'éolien sur l'ensemble du territoire de notre commune et la méthanisation dans le centre du village et les zones agricoles, la seule zone retenue se trouve après l'autoroute sur Actiparc.

Ces cartographies définissant les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) sur le territoire feront l'objet d'un vote pour les adopter ou non lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

2024_13 Orientation budgétaire 2024

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'orientation et non du vote du budget. Il donne lecture du document de valorisation financière et fiscale 2023 et de certains ratios : augmentation des ressources fiscales de 50 % ce qui représente 54% des recettes totales de fonctionnement, le ratio par habitant est de 884 € ; augmentation de la ligne dotation et participation + 265 % entre 2022 et 2023 ; capacité d'autofinancement brute de 1291000 € ; les dépenses d'équipement en 2023 étaient 49000 € ; fonds de roulement de 1636000 €.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur FOLLIN, adjoint aux finances qui présente l'orientation 2024.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3989737.65 € et celles d'investissement à 473619,52 € soit un total de recettes de 4463357.17 €.

Les dépenses de fonctionnement sont de 1856173.96 € et les dépenses d'investissement sont de 473619.52 € soit un total de 2329793.48 €.

Concernant les investissements sont prévus : les annuités d'emprunt (57000 €) ; les frais d'étude concernant le projet école (70000 €) ; le cimetière colombarium et cavurnes (22000 €) ; les fenêtres de la petite salle des fêtes (40000 €) ; 150000 € sont provisionnés pour le bâtiment « Adam » dans l'attente de définir le projet ; parking de la salle des fêtes (10000 €) ; assainissement au stade (20000 €) ; éclairage du stade en led (10000 €) ; réseau d'alerte (anti-intrusion à l'école, alarme incendie salle des fêtes et école) pour 8350 € ; acquisition d'un vidéo projecteur pour l'école (3000 €).

Autres acquisitions notamment pour la salle des fêtes : autolaveuse (4000 €); cuisinière (6900 €) ; un nettoyeur vapeur ; une sono (3000 €) ainsi que des livres pour la médiathèque (3000 €) et un réfrigérateur pour la mairie (300 €).

Monsieur LAINE rappelle qu'il avait été évoqué la réfection du bar de la salle des fêtes, Monsieur le Maire lui répond que ces travaux seront budgétisés en fonctionnement et qu'il y aura ajustement à faire d'ici le vote du budget le 8 avril prochain.

En fonctionnement des ajustements sont réalisés sur les postes suivants : Energie (gaz, électricité et eau) 250000 € sont provisionnés pour répondre aux augmentations ; fêtes et cérémonies 30000 € ; concernant les charges de personnel, 63000 € sont prévus en plus (passage d'un agent à temps complet et recrutement d'agents non titulaires pour renforcer la garderie et la cantine).

Augmentation moyenne de 20 % du montant total des subventions aux associations, qui seront votées au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.